

Polémia : Tariq Ramadan contre la liberté d'expression

La grossière tentative d'intimidation de Tariq Ramadan contre Riposte Laïque, le 22 décembre dernier, commence à circuler sur la toile. Le site Polemia, que nous remercions de sa solidarité, en informe ses lecteurs, et explique fort bien les enjeux de ces menaces.

<http://www.polemia.com/tariq-ramadan-contre-la-liberte-dexpression/>



Tariq Ramadan contre la liberté d'expression

[Paul Le Poulpe, Riposte laïque](#)

♦ La liberté d'expression et de débat est au cœur de la pensée européenne et une condition de l'exercice démocratique. La critique de l'islam en fait partie, n'en déplaise à ceux qui veulent réintroduire au profit des Mahométans l'interdiction du blasphème. Le site Riposte laïque développe une critique de l'islam et notamment de la pratique de la *taqiya* qui mérite d'être prise en considération.

Les tentatives pour le faire taire ne sont pas acceptables. Et les pressions du propagandiste musulman Tariq Ramadan, petit-fils du fondateur des Frères

musulmans, contre la liberté d'expression en France méritent d'être connues. C'est la raison pour laquelle nous publions ce dossier de Riposte laïque par solidarité avec les persécutés

Polémia

Décidément, Riposte Laïque continue à jouer dans la cour des grands. Après quatre plaintes de l'ineffable Cazeneuve, qui s'ajoutent à celles d'Anne Hidalgo, de Pierre Bergé et du policier Méric, voilà Tariq Ramadan qui s'invite carrément à la table des nouveaux inquisiteurs !

Certes, nous n'en sommes pas encore à la plainte. C'est d'ailleurs une juriste, Claire Sambuc, et non une avocate, qui nous contacte (voir ci-dessous). Mais il faut lire l'argumentation développée au nom de Tariq Ramadan par cette femme pour mieux comprendre ce que cette requête a d'inquiétant, et surtout de liberticide.

La juriste ose nous demander de retirer un article où Hamdane Ammar explique à nos lecteurs quelques particularités de l'islam que Tariq Ramadan oublie de nous dire. Nous sommes surpris, par ailleurs, qu'elle ne s'appuie que sur ce texte, car Riposte Laïque en a diffusé bien d'autres, qui ménageaient encore moins le petit-fils du fondateur des Frères musulmans.

<http://ripostelaique.com/lettre-a-tarik-ramadan-arrete-ta-takky-tes-repere.html>

<http://ripostelaique.com/Six-choses-que-l-on-ignore-au.html>

Selon l'argumentation que Claire Sambuc développe au nom du prédicateur, cela s'apparenterait à « **un traitement automatisé de données personnelles** », et tomberait, selon elle, sous le

coup de la loi.

Elle ose utiliser cet article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « *Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.* »

Tariq Ramadan et sa juriste sont d'un culot inouï, car ils utilisent cette Déclaration qu'aucun pays musulman n'a signée, eux qui ne se reconnaissent que dans la Déclaration du Caire de 1990 qui conditionne la liberté d'expression au respect de la charia !

Mais, surtout, il faut être d'une rare mauvaise foi pour utiliser cet article, sachant que la Déclaration des droits de l'homme ne fait pas office de loi, pour vouloir interdire de critiquer Tariq Ramadan, et à travers lui l'islam, au nom de « *son honneur et de sa réputation* » !

Nous laissons nos lecteurs imaginer ce que deviendraient nos journaux si une telle phrase de la Déclaration des droits de l'homme s'appliquait en France. Tous les sites et tous les journaux seraient condamnés à la fermeture sous la multiplication de procès. Imaginons Marine Le Pen utiliser cet article de loi contre tous ceux qui « *portent atteinte à son honneur ou à sa réputation* »...

Bien évidemment, nous n'avons pas l'intention d'obtempérer à cette « amicale » sollicitation teintée de menaces à peine voilées, et n'avons nullement l'intention de retirer cet article, ou de le désindexer.

Nous sommes ravis de montrer à nos lecteurs le vrai visage de Tariq Ramadan : celui d'un musulman qui hait la liberté d'expression et utilise la démocratie de nos pays, qu'il méprise, pour vouloir interdire toute critique de l'islam.

Par cette requête menaçante, à la finalité effrayante, il a tombé le masque. Il nous confirme qu'il est bien un agent des Frères musulmans et de l'Organisation de la Conférence islamique, en mission pour imposer le dogme mahométan en France et en Europe. Grâce à lui, nous avons une confirmation de plus que l'islam est incompatible avec les valeurs de notre pays.

Quant à Claire Sambuc, qui met ses compétences au service des pires ennemis de nos valeurs démocratiques et féministes, nous la laissons face à sa conscience, le soir, quand elle se regarde dans une glace.

Paul Le Poulpe

22/12/2015

Courriel envoyé par Claire Sambuc à Riposte laïque, le 22 décembre, à 16h 44 :

Bonjour,

Juriste au sein d'une agence e-réputation, je vous contacte au sujet de mon client, Monsieur Tariq Ramadan, par qui je suis dûment mandatée.

En effet, le nom de mon client apparaît actuellement sur votre site lorsque vous effectuez la recherche « Tariq Ramadan » sur Google sous l'URL suivante : <http://ripostelaique.com/ce-que-tariq-ramadan-oublie-de-vous-dire-sur-lislam.html>

Cet article est intitulé « Ce que Tariq Ramadan oublie de vous dire sur l'islam ».

Le fait que cet article soit référencé par les moteurs de recherche associé au nom de Tariq Ramadan constitue un « traitement automatisé de données personnelles » au sens de la loi « Informatiques et Libertés » de 1978.

Comme a pu le préciser la CNIL dans une de ses recommandations

au sujet des données personnelles, le respect de la liberté d'expression ne doit pas avoir pour effet de dispenser ceux qui s'en prévalent de l'observation de certaines règles.

Aujourd'hui, la présence de cet article dans les résultats de recherche des moteurs nuit considérablement à la réputation de Mr Ramadan. En effet, cet article l'assimile à un « marchand de mensonges », « un spécialiste de l'escroquerie individuelle ».

Selon l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « ***Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.*** »

Aussi, afin de préserver vos intérêts tout en respectant ceux de notre client, nous souhaitons vous proposer plusieurs solutions :

- La suppression de cette page qui nuit à la bonne réputation de Monsieur Ramadan, ou, a minima :
- La **désindexation de cette url**: avec cette méthode, votre article ne subirait aucune modification ou altération et sera toujours consultable depuis les archives de votre site. Seulement, lorsque le nom de notre client fera l'objet d'une recherche, celui-ci n'apparaîtra plus dans les résultats de recherche des moteurs.

Nous vous remercions d'avance pour votre action et votre compréhension.

Bien cordialement.

Claire Sambuc / Juriste

22/12/2015